

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de St-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :-

Conformément à l'article 145.1 du Code municipal, la réunion extraordinaire en date du 1^{er} mars 2018 aura lieu exceptionnellement à l'édifice municipal situé au 119, rue Principale.

DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 27^{ième} jour de février de l'an deux mil dix-huit.


.....
Directrice générale et secrétaire-trésorière